

tôt ; on va le rappeler, mais il n'en veut rien faire. Il s'est confessé avec autant de prudence qu'on saurait faire ; et j'ai admiré qu'un sauvage peut vivre si innocemment, et se déclarer partout chrétien avec tant de générosité. Il a encore sa mère qui est bonne chrétienne, et quelques-unes de ses sœurs.

Les Outaouais, extrêmement superstitieux dans leurs festins et leurs jongleries, semblent s'endurcir aux instructions qu'on leur fait ; ils sont néanmoins bien contents qu'on baptise leurs enfants. Dieu a permis cet hiver qu'une femme mourut dans son péché ; on n'avait caché sa maladie, et je n'en appris rien que par le bruit qui courut qu'elle avait demandé pour sa guérison une danse très-vilaine. J'allai aussitôt dans une cabane où tous les anciens étaient en festin, entre lesquels étaient quelques chrétiens Kiskakouks. Je leur montrai l'impiété de cette femme et du jongleur ; je les instruisis, je parlai à tous ceux qui étaient présents ; et Dieu voulut qu'un ancien Outaouais parlât, disant que l'on m'accordait ce que je demandais, et qu'il n'importait pas que cette femme mourût. Un ancien chrétien prit aussitôt la parole, disant à la nation qu'il fallait empêcher les débordements de la jeunesse, et qu'il ne fallait pas permettre que les filles chrétiennes se trouvassent jamais à ces danses. Pour satisfaire cette femme, on échangea cette danse en un jeu d'enfant ; mais cela n'empêcha point qu'elle ne mourut avant le jour.

L'extrémité où était un jeune malade fit dire aux jongleurs qu'il fallait invoquer le diable par des superstitions tout-à-fait extraordinaires. Les chrétiens n'y firent aucune invocation ; il n'y eut que le jongleur et le malade, que l'on faisait passer sur de grands feux qu'on avait allumés dans toutes les cabanes ; ils disent qu'il n'en sent point la chaleur, quoiqu'on lui eût graissé le corps d'huile durant cinq ou six jours. Hommes, femmes et enfants courent par les cabanes, demandant pour énigme ce qu'ils ont dans la pensée, et celui qui le devine est très content de lui donner de qu'il cherche. Je les empêchai de faire les saletés qu'ils ont coutume de faire à la fin de toutes ces diableries. Je ne pense pas qu'ils y retournent parce que le malade mourut peu de temps après.

La nation des Kiskakouk (1), laquelle durant trois ans avait refusé de recevoir l'Évangile que le Père Allouez leur annonçait, résolurent enfin, sur la fin de l'automne de l'année 1668, d'obéir à Dieu. La résolution en fut prise dans un con-

---

(1) Le P. Allouez les appelle *quenes coupées* dans la Rel. de 1668-69. Il nous dit qu'ils vivaient d'abord sur le lac Huron. Le P. Ménard les trouva sur le lac Supérieur.